



Communiqué de presse

Financer la relance du nucléaire par des prêts sur livret A, c'est opposer les besoins pour le logement social à la nécessaire transition énergétique

A l'occasion de l'examen par le Parlement du projet de loi relatif à l'accélération de la construction de 6 nouveaux réacteurs nucléaires de type EPR2, l'idée a fleuri de solliciter notamment les ressources d'épargne réglementée (Livret A, Livret Développement Durable et Solidaire) centralisées à la Caisse des dépôts et consignations (CDC). Le but est d'assurer le financement de long terme de cet investissement global dont le montant est estimé à 52 milliards d'euros, hors coûts de crédit... Rien n'étant jamais gratuit dans la communication gouvernementale, cette piste de financement, si elle se concrétisait, fragiliserait grandement le modèle économique et démocratique de l'épargne populaire plébiscitée par les citoyens, et notamment son orientation prioritaire vers le financement du logement social. Comme pour les retraites, les Black Rocks et autres spéculateurs financiers rêvent de mettre le grappin sur ce bas de laine qui échappe à toute spéculation tout en faisant pression pour baisser sa rémunération réelle.

Financer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires par la mobilisation d'une partie de l'encours d'épargne centralisée à la CDC serait une très mauvaise idée.

Ce projet menacerait sur le long terme le modèle de financement du logement social et des investissements d'intérêt général par l'épargne administrée centralisée par la CDC. Le rythme des constructions de logements sociaux s'étant passablement ralenti malgré les promesses du candidat Macron. Et la rénovation des passoires thermiques n'est pas engagée à la hauteur des besoins. Avec 4 millions de nos concitoyens sans logis ou mal logés, il y a urgence à construire et rénover ces logements sociaux et le livret A doit être prioritairement utilisé à cet effet en doublant à minima l'enveloppe annuelle de prêt sur fonds d'épargne.

L'utilisation du fonds d'épargne pour financer la construction de nouveaux réacteurs nucléaires poserait par ailleurs un problème de technique financière et d'expertise. En effet, comme le souligne la Cour des Comptes dans son rapport : « Si la durée et le niveau de risque de tels

financements peuvent correspondre aux caractéristiques de stabilité des ressources de l'épargne réglementée, la CDC n'a aucune connaissance de ce secteur très technique, très spécifique, fortement capitalistique et éloigné de son savoir-faire ».

L'utilisation des ressources d'épargne populaire administrées (LA, LDDS) pour financer la construction de réacteurs nucléaires poserait par ailleurs un vrai problème démocratique qui pourrait mettre en péril le lien séculaire de confiance entre le Livret A et les déposants. Si les détenteurs de Livret A sont loin de savoir précisément comment leurs encours d'épargne sont employés, la majorité sait que son épargne est utile au financement d'investissements d'intérêt général et principalement au logement social. L'Etat serait mieux avisé de travailler la mission de l'accessibilité bancaire dont le Livret A est un vecteur, plutôt que de chercher à en utiliser les fonds à mauvais escient.



Pour la CGT, il est indispensable de garantir la souveraineté énergétique du pays, avec comme point d'appui un mix électrique bas carbone garantissant l'accès de toutes et tous sur l'ensemble du territoire et capable de répondre aux besoins futurs. La nécessaire transition énergétique s'effectuera dans un contexte incertain pour l'accès aux matières premières et dans un souci de réduction de l'empreinte au sol.

Par nature, les projets nucléaires comme les ouvrages hydro-électriques sont spécifiques par leur taille et leur durée et nécessitent des investissements initiaux importants dans leur phase de développement sans donner lieu à la moindre rémunération du capital avant la mise en service, soit avant 15 ans minimum. Cet horizon temporel est incompatible avec les exigences de retour sur investissement de nombreux acteurs financiers privés, sauf à leur permettre d'agir et de spéculer encore davantage dans un marché de l'électricité instable et libéralisé.

Pour engager et réussir ce programme de transition énergétique, qui redonnera vie, sur la durée, à l'ensemble du tissu industriel, l'Etat doit procéder à une véritable nationalisation nouvelle d'EDF, avec son statut d'Établissement Public Industriel et Commercial (ÉPIC) pour s'affranchir des agences de notation, et :

- Disposer de conditions d'accès aux crédits pour les investissements garantis par l'État, voire bénéficier d'emprunts d'État comme cela a pu être le cas pour les premières générations de centrales nucléaires ou hydrauliques voire même concevoir un nouveau livret d'épargne dédié à financer l'investissement nécessaire dans l'appareil de production d'énergie électrique du pays.
- Mettre fin aux dispositifs de spoliation du service public qui le prive de marges d'autofinancement tel que l'Arenh qui contraint EDF à céder au secteur privé entre un quart et un tiers de sa production d'électricité d'origine nucléaire à un tarif bradé
- Permettre l'intervention des usagers, des salariés et de leurs représentants dans une appropriation publique et démocratique des modes de production.

Cela revient à une sortie du modèle de concurrence et du marché pour retrouver une maîtrise totale des tarifs, répondre aux besoins fondamentaux des populations en énergie, gagner l'indépendance énergétique et donc économique pour protéger le pouvoir d'achat des citoyens et les capacités des entreprises du pays.

A l'opposé des carabistouilles habituelles du Président et de tout ordre, **l'Etat stratège doit enfin assumer son rôle** : La question du financement des EPR 2 ou de tout autre outil de production énergétique ne peut être décorrélée du renforcement du service public de l'Énergie et doit être accompagnée de la création d'un outil public de financement. C'est tout le sens du pôle financier public que propose la CGT au service du développement humain durable, permettant dans le cadre d'une réelle planification écologique nationale, de gérer et coordonner les financements au plus près des besoins des territoires.

Contacts presse :

- FAPT CGT : Alexandra MEYNARD, 06.74.95.68.99
- FINANCES CGT et USCD CGT : Jean-Philippe GASPARTO, 06.07.94.11.20
- FNME CGT : Virginie NEUMAYER, 06.22.46.28.94
- FSPBA CGT : Valérie LEFEBVRE HAUSSMANN, 06.87.10.31.90